

Mme Marjorie JEAN
16 allée Jean Piaget
26000 VALENCE

Dossier n° 17/00368

La requête déposée par vos soins sera examinée par le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Valence, à l'audience qu'il tiendra au Palais de Justice - 2, place du Palais 26000 VALENCE

le MERCREDI 05 AVRIL 2017 à 09 H 00

“**Art. 1139.** - Les parties se défendent elles-mêmes ; elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par un avocat.

“**Art. 1140.** - La procédure est orale.

“**Art. 1141.** - Lorsque la demande est formée sur le fondement de l'article L. 6145-11 du code de la santé publique ou de l'article L. 132-7 du code de l'action sociale et des familles (recours des établissements publics de santé ou des services de l'aide sociale contre les débiteurs d'aliments), toute partie peut aussi, en cours d'instance, exposer ses moyens par lettre adressée au juge, à condition de justifier que la partie adverse en a eu connaissance avant l'audience, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

“La partie qui use de cette faculté peut ne pas se présenter à l'audience. Le jugement dans ces conditions est contradictoire.

“Néanmoins le Juge a toujours la faculté d'ordonner que les parties se présentent devant lui.

Une première information gratuite sur la médiation est possible (non-obligatoire) au Tribunal selon le planning ci-après :

- Les 1^{er} et 3^{ème} mardi matin (9h à 12h)

- Le 3^{ème} mardi après-midi (14h à 17h)

- Les 1^{er} et 2^{ème} jeudi matin (9h à 12h) - Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi après-midi (14h à 17h)

(Sans rendez-vous - voir auprès de l'Accueil pour la salle - pas de permanences pendant les vacances scolaires)

Le Greffier



Un accueil personnalisé pour les personnes handicapées est possible en téléphonant 48 heures avant la date d'audience au service de l'accueil.

Vous devez obligatoirement être présent ou être représenté par un avocat
VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER SANS ÊTRE ACCOMPAGNÉ DE VOS ENFANTS.
Ils ne seront pas acceptés lors de l'audience
- Vous munir de votre **carte d'identité** - elle vous sera demandée -